

MARS 2008

## ÉCRIT SUR DU VENT

Que la production d'énergie renouvelable doive être encouragée est désormais un lieu commun. L'électricité d'origine éolienne a donc logiquement le vent en poupe.

Curieusement, selon une étude de la « Fédération environnement durable », la production de CO<sup>2</sup>, principal gaz à effet de serre, ne semble pas pour autant avoir été ralentie dans les pays où l'éolien a été fortement développé. (Le Monde 15/02/08).

C'est le cas de l'Allemagne (18 000 MW d'éolien installé) et de l'Espagne (10 000 MW).

Quant au Danemark, modèle d'entre les modèles, l'amélioration de son bilan de 11%, s'expliquerait largement... par ses importations d'électricité.

Au total, conclut l'étude, le développement de l'éolien présente un bilan « *très décevant du point de vue économique et environnemental* ».

C'est que le problème est plus complexe qu'il n'y paraît, une énergie n'étant pas forcément toujours et tout le temps substituable à une autre. Ainsi, plus le parc éolien devient important, plus il faut prévoir de centrales thermiques pour le suppléer quand le vent tombe,

d'où l'augmentation de la production de CO<sup>2</sup>. Les 7000 MW d'électricité éolienne programmés pour 2012 s'accompagneront donc d'une augmentation de 10 000 MW du parc thermique.

Comme dit Jean-Marc Jancovici (Fondation Hulot), cité par Le Monde : « *Ce qu'on voit en Allemagne et en Espagne, c'est que plus d'énergies renouvelables ne signifie pas forcément moins de combustibles fossiles. En fait, les promoteurs de l'éolien font comme les promoteurs du nucléaire : ils favorisent une politique de l'offre, alors que c'est une politique de la demande qui est nécessaire. Mieux vaut inciter la société à accepter une hausse du prix de l'électricité qui la poussera à réduire sa consommation, que de développer l'éolien.* »

Après la remise en cause des vertus de « l'agro carburant », celle des énergies renouvelables !

Le monde reste toujours incompréhensible aux amateurs d'idées simples.

**Pierre-Yves COLLOMBAT**  
Sénateur du Var  
Président de l'AMR 83  
1er vice-Président de l'AMRF

## RAPPORT FINANCIER

J'ai l'honneur de vous présenter au nom du bureau de notre Association le bilan et le rapport financier arrêtés au 30 Septembre 2007 concernant l'exercice compris entre le 1er Octobre 2006 et le 30 Septembre 2007.

Notre solde disponible est de 16 136,95€ en fin d'exercice, auquel hors bilan s'ajoute la somme de 7 600 €, subvention du Conseil général pour l'année 2007, versée en octobre 2007.

103 communes ont apporté leur cotisation à notre association des Maires Ruraux du Var, sur 109 Communes Rurales que compte notre département.

Il suffira sans doute d'un simple rappel auprès de nos collègues des communes manquantes pour que celles-ci se mettent à jour s'agissant certainement d'une omission comptable.

Cela constitue un véritable encouragement pour votre Président et votre bureau en même temps que nous apportons un excellent appui à l'Association des Maires Ruraux de France, nous classant en tête des Associations départementales des Maires Ruraux.

La fidélité de nos adhérents, le soutien constant et renouvelé du Conseil général du Var sont très appréciables pour notre association.

Nous adressons nos plus chaleureux remerciements à l'Assemblée Départementale et plus particulièrement à son Président Horace Lanfranchi.

En ce qui concerne les dépenses de l'exercice 2006-2007 nous relevons :

Celle de l'impression de « La Lettre des Maires Ruraux du Var » ainsi que les frais d'affranchissement qui s'élèvent à 4 487,00 €.

Celle des frais d'assemblée et réception d'un montant de 4 446,00 €.

Je signalerai pour conclure, que nous nous tenons en constante liaison avec les services administratifs du siège social de l'Association des Maires Ruraux de France pour le versement régulier, mensuel des cotisations. Je vous rappelle que sur le montant de 93,00 € de cotisation communale, 70,00 € sont reversés à l'Association des Maires Ruraux de France, 23,00 € restant à notre Association.

Ce suivi permet à chaque commune adhérente de recevoir régulièrement la revue des « 36000 communes » et la «Lettre des Maires Ruraux du Var» laquelle est diffusée en plus grand nombre, depuis septembre, auprès des Maires, des adjoints et des Administrations.

Ces deux revues apportent une documentation indispensable pour chacun de nous, elles sont très appréciées.

Tel est le compte rendu financier et son analyse que je sou mets à votre approbation.

Je vous remercie de votre attention.

**Le Trésorier**  
**Pierre JASSAUD**  
**Maire de BARGEME**

## BUDGET AU 30/09/2007

**Solde disponible au 30/09/2006** **22 917,15 €**

### Recettes

* Cotisations 2006	302,00 €
* Cotisations 2007	9 439,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 741,00 €</b>

### Dépenses

* Versement A.M.R.F Cotisations 2006	280,00 €
* Versement A.M.R.F Cotisations 2007	7 070,00 €
* Frais impression L.M.R.V	3 295,00 €
* Frais affranchissement L.M.R.V	1 192,41 €
* Frais déplacements	1 033,38 €
* Frais assemblée et réception	3 412, 51 €
* Frais de timbre	112,40 €
* Frais de tenue de compte	5,50 €
* Prime vacation	120,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 521,20 €</b>

### **Hors bilan**

* <b>intérêts financiers</b>	<b>36,32 €</b>
* <b>Subvention Conseil Général</b>	<b>7 600,00 €</b>

## Pensez à vos cotisations !

**Cotisation annuelle : 93€ : 70€ : cotisation AMRF (abonnement 36 000 communes et numéros spéciaux)  
23€ cotisation AMRV**

A régler à : **Pierre JASSAUD** Trésorier Maire de Bargème 83840 COMPS SUR ARTUBY

Code Association AMRV CCP Marseille

Code établissement : 20041 – Code guichet : 01008 – N° compte : 1006953D029 –clé 48

AMRV Crédit Agricole Draguignan

# BREVES

## ABROGATION DE L'ARTICLE 89

Le Collectif pour la promotion et la défense de l'école publique de proximité a mis en place une pétition pour l'abrogation de ce texte et l'organisation d'un débat sur les rapports public/privé et sur l'avenir du service public d'éducation.

Pour signer la pétition se rendre sur le site de l'AMRF : [amrf.asso.fr](http://amrf.asso.fr)

Une proposition de loi tendant à abroger cet article a été débattue au Sénat, sans succès (*lire les interventions de PY.Collombat sur le site du Sénat le 6 février dernier*)

## RÉVÉLATION

Parlant de la mise en œuvre du « droit au logement opposable » censé révolutionner l'accession au logement en France, l'ex-secrétaire d'Etat au Logement, M.Ph. Daubresse, aurait déclaré selon La Gazette des Communes (26/11/07) : « Il n'y aura pas un bug mais un big bang... Dans un an, on devra donner des logements, alors que l'outil n'est pas en mesure de les fournir. »

C'est fou comme quitter un gouvernement, rend immédiatement plus lucide, à moins que ce ne soit tout simplement moins hypocrite.

## SERVICE MINIMUM

L'AMRF a clairement pris position contre cette mesure en précisant qu'il est impossible pour les communes d'avoir en réserve des employés communaux pour assurer cette tâche quelques jours par an. Encore faudrait-il qu'il s'agisse de personnel qualifié sauf à vouloir faire garder ses enfants

par des secrétaires de mairie, des cantonniers ou des gardes-champêtres. Il s'agit de faire porter le chapeau aux communes des conflits entre l'État et les fonctionnaires. « D'une façon plus perverse » précise le Président de l'AMRF, G.Pelletier, « *cette mesure rend ces conflits invisibles aux parents et citoyens et tend à annuler l'effet de grève dont il n'appartient pas aux maires de dire si elles sont justifiées ou non* ».

## COMMUNES AVEC

### EMPRISES MILITAIRES

Depuis 15 ans, l'association nationale des communes avec emprises de terrains militaires se mobilise auprès des élus et des ministères pour que les communes concernées reçoivent une compensation financière de l'État. Aujourd'hui, l'association s'engage également dans des procédures contentieuses. Dans ce but, les communes du Camp de Canjuers se sont regroupées en SIVU, présidé par André Gaynard. Après qu'un expert du TA ait reconnu la réalité de la production de revenus, le syndicat a introduit une procédure en référé provisoire pour taxes non perçues en 2005. Le syndicat a obtenu gain de cause en 1ère instance mais a perdu en appel car il n'y avait pas eu de nouvelles expertises en 2005. On attend donc le résultat du recours devant le Conseil d'État. La même procédure d'urgence a été lancée pour 2006. Sur le fond, le TA a été saisi pour demander la reconnaissance d'activités lucratives sur le territoire occupé par le camp de Canjuers et pour engager la responsabilité de l'État.

ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DU VAR

Pour tous renseignements, merci de s'adresser à

DOMINIQUE GRISOLLE    Tel. : 06.32.26.83.43    E-mail : [var-senat@wanadoo.fr](mailto:var-senat@wanadoo.fr)

**SITE INTERNET : <http://amr83.ramrf.net>**